

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2018

Objet: MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LA COMMUNE ET HAUT BUGEY AGGLOMERATION SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » :

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures et neuf minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 18

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier. Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M. CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M. PESENTI Philippe).

Membres absents : 7

MM. CHARVOLIN Roch, RENAUD Jean-Xavier. Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 18 présents, 2 pouvoirs.

Suite au transfert des compétences « eau et assainissement » à Haut Bugey Agglomération au 1^{er} janvier 2019, il convient d'établir une convention de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune et HBA.

La convention a pour objet de mettre à la disposition de HBA les biens matériels et immatériels de la commune nécessaires à l'exercice des compétences eau et assainissement.

Les membres de la Commission Finances réunis le 03 Décembre 2018 proposent au Conseil Municipal d'accepter la mise à disposition entre la commune et Haut Bugey Agglomération les biens et les équipements de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019 et de signer le procès-verbal à cet effet.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE la mise à disposition entre la commune et Haut Bugey Agglomération les biens et les équipements de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019**
- **AUTORISE Le Maire à signer le procès-verbal**

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Bernard ARGENTI.